

ARTICLE 9 - LES MONTANTS CONTRACTUELS DE PRISE EN CHARGE

Les montants sont cumulables et représentent le maximum des engagements par intervention ou juridiction.

Ces montants comprennent les frais habituels inhérents à la gestion d'un dossier (frais de copie, de téléphone, de déplacement, de postulation, etc...) et constituent la limite de la prise en charge même en cas de pluralité ou de changement d'avocat.

Les honoraires sont réglés une fois la prestation effectuée.

BAREME APPLICABLE AUX HONORAIRES D'AVOCAT ET D'EXPERT	En € HT	En € TTC
• Consultation d'expert	391,00 €	469,20 €
Démarches amiables :		
• Intervention amiable	112,00 €	134,40 €
• Protocole ou transaction	335,00 €	402,00 €
• Assistance préalable à toute procédure pénale		
• Assistance à une instruction	391,00 €	469,20 €
• Assistance à une expertise judiciaire		
• Expertise amiable	1 116,00 €	1 339,20 €
• Démarche au Parquet (forfait)	129,00 €	154,80 €
• Médiation conventionnelle ou judiciaire		
• Arbitrage	1116,00 €	1 139,20 €
• Tribunal de Police		
• Jurisdiction de proximité statuant en matière pénale	558,00 €	669,60 €
• Tribunal Correctionnel	893,00 €	1 071,60 €
• Commissions diverses	558,00 €	669,60 €
• Tribunal d'Instance		
• Jurisdiction de proximité statuant en matière civile	837,00 €	1 004,40 €
• Tribunal de Grande Instance		
• Tribunal de Commerce		
• Tribunal Administratif	1 116,00 €	1 339,20 €
• Autres juridictions du 1 ^{er} degré		
• Référé	670,00 €	804,00 €
• Référé d'heure à heure	837,00 €	1 004,40 €
• Incidents d'Instance et demandes incidentes	670,00 €	804,00 €
• Ordonnance sur requête (forfait)	446,00 €	535,20 €
• Cour ou juridiction d'Appel	1 817,00 €	2 180,40 €
• Recours devant le premier Président de la Cour d'Appel	558,00 €	669,60 €
• Cour de Cassation		
• Conseil d'Etat	2 096,00 €	2 515,20 €
• Cour d'Assises		
• Juridictions de l'Union Européenne		
• Juridictions étrangères (U.E. Andorre Monaco)	1 116,00 €	1 339,20 €
• Juge de l'exécution		
• Juge de l'exequatur	670,00 €	804,00 €

PLAFONDS, FRANCHISE ET SEUILS D'INTERVENTION	En € HT	En € TTC
• Plafond maximum par Litige (France, Andorre et Monaco) :	27 892,00 €	33 470,40 €
Dont plafond pour : Démarches amiables	558,00 €	669,60 €
Expertise judiciaire	5 419,00 €	6 502,80 €
• Plafond maximum par Litige (Hors France, Andorre et Monaco) :	2 789,00 €	3 346,80 €
• Seuil d'intervention :	0,00 €	0,00 €
• Franchise :	0,00 €	0,00 €